

<b>DEPARTEMENT DU JURA</b>  <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					<i>Délibération conforme Le Président,</i>
	En exerc.	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<b>Francis LAHAUT</b> Signé par :
17	16	0	1	0		
<b>COMPTE RENDU DU BUREAU</b>	<b>Date et lieu de la séance</b>					
	<b>MERCREDI 16 FEVRIER 2011 MAIRIE DE SAINT-CLAUDE</b>					

**PRESENTS :** Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Jean Daniel Maire, Ludovic Sonney, Jean François Demarchi, Christian David, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Alain Mouret, Jean Pierre Martorell, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Philippe Passot , Eliane Grenard, Jean Pierre Ackerman.

**POUVOIRS :** Alain Waille a donné pouvoir Ludovic Sonney

**ABSENTS :** Néant.

**EXCUSES :** Néant

La séance est ouverte sous la présidence de M. Francis LAHAUT à 19 h.

### **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19h, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations et des excuses.

M. Daniel Monneret est désigné secrétaire de séance.

#### **1 – Approbation du Compte rendu de la 3<sup>ème</sup> séance du 02 février 2011**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2 -Création d'une médiathèque à Viry – Avenant aux marchés de travaux**

Il est rappelé à l'assemblée que dans sa séance du 06 octobre 2010, le bureau communautaire de Val de Bienne a attribué les marchés de travaux pour la réalisation de l'antenne de la médiathèque à Viry.

Au cours du chantier et en fonction de son avancement, différentes modifications et aménagements ont été nécessaires pour la bonne réalisation de l'opération.

Il s'agit :

- Lot 2 : entreprise NABOT (avenant n° 1) pour un montant de 5 560.76€ HT.  
(Réhausse de l'allège de l'extension pour adaptation au terrain et étanchéité renfort du mur extérieur sous le porche).

A l'unanimité, le bureau communautaire, habilité par délégation du Conseil communautaire (délibération du 05 janvier 2011 6<sup>e</sup>) décide de :

- approuver cet avenant en plus value aux marchés de travaux (lot 2 par l'entreprise Nabot) pour un montant de 5 560.76 € HT,
- autoriser le Président à signer cet avenant.

#### **3 - Désignation d'un représentant à CITE HAUT-JURA**

L'assemblée constitutive de CITE HAUT-JURA (aux lieu et place du CBE et de la MDE), s'est réunie le 31 janvier 2011 et a approuvé les statuts.

Les 5 communautés de communes du « Pays du Haut-Jura » disposent de 4 représentants.

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, au terme des débats, sera représentée par 1 délégué.

Il convient de désigner ce représentant, le Bureau communautaire, étant habilité à procéder à cette désignation, par délégation du Conseil communautaire (délibération du 05 janvier 2011 2<sup>e</sup>).

A l'unanimité, le Bureau communautaire désigne M. Jean Daniel Maire comme représentant de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude au sein de CITE HAUT-JURA.:

--ooOoo---

La séance est levée par le Président à 21 h 15.

---ooOoo---

**Daniel MONNERET**  
**Secrétaire de séance**